



Défaut de délivrance d'un document obligatoire

Par **nodria37**, le **17/02/2011** à **13:48**

Bonjour,

Pourriez-vous me donner les démarches pour annuler l'achat d'un véhicule d'occasion acheté auprès d'un professionnel, il y a 3 mois.

Le contrôle technique a été effectué le jour de la facture, alors que j'ai signé un bon de commande 8 jours plus tôt. Je n'ai jamais eu le procès verbal de ce fameux contrôle.

La DDPP a le dossier, et doit faire une visite chez ce professionnel, pour vérifier mes dires, pour dresser une amende.

Je voudrais faire appliquer l'article 1615 du code de commerce, pour annulation de la vente pour défaut de délivrance d'un document obligatoire.

Dois-je envoyer ma demande au professionnel, ou au tribunal de grande instance (sup:10000 euros)

Merci de votre réponse rapide.

Cordialement